



EXTERNAT

	Lycée Général et Technologique	Collège	Élémentaire	Maternelle
Contribution annuelle familles (1)	753,00 €	753,00 €	618,00 €	567,00 €
Certification Voltaire Lycée	5,00 €	/	/	/
Service numérique Collège	/	150,00 €	/	/
TOTAL	758,00 €	903,00 €	618,00 €	567,00 €

RESTAURATION SCOLAIRE

Prix du repas	5,95 €	5,95 €	5,65 €	5,65 €
---------------	--------	--------	--------	--------

Garderie / Étude (après 17h)

Prix du ticket (un ticket par jour de présence)	/	/	1,60 €	1,60 €
---	---	---	--------	--------

INTERNAT

Frais annuels de pension (hors frais d'externat)	3 342,00 €	3 342,00 €
--	------------	------------

Frais Annexes

Assurance scolaire (Cf. doc. rentrée)	9,20 €	9,20 €	9,20 €	9,20 €
Cotisation A.P.E.L. (2)	23,00 €	23,00 €	23,00 €	23,00 €

Enseignement Supérieur - BTS SP3S

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Contribution annuelle familles	1 450,00 €	1 450,00 €

Frais annexes

Accès au service de santé du CROUS	10,00 €	10,00 €	(3) Coût 2017-2018
Cotisation obligatoire sécurité sociale étudiant 20 ans et plus (3)	217,00 €	217,00 €	
Certification Voltaire	5,00 €	5,00 €	
Assurance scolaire (Cf. doc. rentrée)	9,20 €	9,20 €	
Prix du repas	5,95 €	5,95 €	

CLASSE D'ACCUEIL 2-3 ans

Participation financière annuelle	1 590,00 €
-----------------------------------	------------

Frais annexes

Prix du repas	5,65 €
Assurance scolaire (Cf. doc. rentrée)	9,20 €

Modalités de règlement : prélèvement mensuel sur 10 mois (8 oct au 8 juillet) ou règlement trimestriel.

Si vous optez pour le prélèvement automatique ou en cas de changement de compte bancaire, merci de nous retourner le mandat de prélèvement SEPA + RIB (renvoi inutile pour les familles déjà en prélèvement).

Documents à retourner avant la rentrée de septembre.

(1) La réduction famille nombreuse s'applique à la seule contribution annuelle des familles, hors classe d'accueil : 50% pour le 3^{ème} enfant inscrit dans l'établissement, 100% à partir du 4^{ème} enfant.

(2) La cotisation A.P.E.L. (Association des parents d'élèves) : 23€ par an et par famille, n'est pas obligatoire. Elle sera supprimée sur demande expresse des familles **avant le 15 septembre 2018** impérativement.